

Envoyé en préfecture le 05/04/2023 Reçu en préfecture le 05/04/2023

Publié le 05/04/2023

ID: 024-212400378-20230330-D20230018-DE Direction de la Vie de la Cité

Service Vie Associative et Sports

AVENANT A LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS

CONCLUE AVEC LE BERGERAC PERIGORD POURPRE HANDBALL

ENTRE:		
La Ville de Bergerac, représentée par son Maire, Monsieur Jonath agissant en vertu de la délibération du Conseil Municipal du 05 mai 2022,	PRIOLEAUD,	
а у		d'une part,
ET		
Le BERGERAC PÉRIGORD POURPRE HANDBALL , représenté par Eric FROIN		son président
		d'autre part,
ARTICLE 1:		
L'article 3.2.1 relatif aux clauses financières est ainsi complété :		
Pour l'année 2023, le BERGERAC PÉRIGORD POURPRE HANDBALL bénéficiera d'une subvention globale de 60 000 € correspondant à :		
• 60 000 € de fonctionnement.		
ARTICLE 2 :		
Les autres clauses de la convention précitée restent inchangées.		
	Fait à Bergerac, le En deux exemplaires	
Le Maire,	Le Président,	
Jonathan PRIOLEAUD	Eric FROIN	